

EB43.R11 Projet de programme et de budget pour 1970 : Fonds bénévole pour la promotion de la santé

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les programmes qu'il est envisagé de financer en 1970 au moyen du fonds bénévole pour la promotion de la santé, comme il est indiqué dans l'annexe 3 des *Actes officiels* N° 171; et

Notant que ces programmes sont complémentaires de ceux qui sont inscrits au budget ordinaire de l'Organisation,

RECOMMANDE à l'Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante:

La Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné les programmes qu'il est envisagé de financer en 1970 au moyen du fonds bénévole pour la promotion de la santé, comme il est indiqué dans l'annexe 3 des *Actes officiels* N° 171,

1. NOTE que ces programmes sont complémentaires de ceux qui sont inscrits au budget ordinaire de l'Organisation;
2. NOTE en outre que ces programmes sont en conformité avec le programme général de travail pour la période 1967-1971 ¹ et que les programmes de recherche sont conformes aux avis que le Directeur général a reçus du Comité consultatif de la Recherche médicale; et
3. PRIE le Directeur général de mettre à exécution les programmes prévus pour 1970 dans la mesure où les fonds requis seront disponibles.